solidarité ouvrière

Organe de l'Alliance syndicaliste

(Courant syndicaliste révolutionnaire et anarchosyndicaliste d'expression française)

DEUXIEME ANNEE - NUMERO 13 PRIX : 1 F - PUBLICATION MENSUELLE **PARIS, MAI 1972**

38e congrès de la C. G. T.

— Annonce d'une participation à l'élaboration d'un programme commun de gouvernement

— Lutte anti-" gauchiste "

— Annonce de la création d'un fonds anti-grève par l'union des industries métallurgiques et minières

Georges Séguy, le maire de Nîmes et Frachon, qui fut anarcho-syndicaliste.

APPEL à voter non au référendum, dénonciation des gauchistes et martelages des conceptions théoriques de la direction confédérale, tels furent les grands thèmes du 38e congrès de la C.G.T.

On put y constater un certain durcissement, dont il faut chercher la cause dans la crainte d'être tourné sur sa gauche. Peur aussi d'un effritement ; ainsi le trésorier tint un long exposé qui démontra que si la réalité « financière » de la confédération était de 1 300 000 syndiqués (à 10 timbres par an), sa réalité politique (4 à 5 timbres) était de 2 300 000 syndiqués... Indiscutablement les communistes sentent une concurrence, celle qui est dangereuse, une concurrence de gauche.

On pourrait croire en lisant les positions de la C.G.T. — syndicalisme de masse, de classe et démocratique — qu'elle a retrouvé les authentiques motivations de classe du syndicalisme révolutionnaire et de l'anarcho-syndicalisme. Si nous approuvons avec chaleur la formule, nous ne pouvons que combattre son contenu ; en effet, pour les communistes, être de classe signifie reconnaître le rôle dirigeant du P.C.F. ; de masse consiste à réduire le champ d'action aux revendications quotidiennes ; démocratique équivaut à division du travail, le syndicat s'occupe des revendications sur le lieu du travail, la fédération négocie les conventions collectives et la direction élabore la politique confédérale. Un syndicat de base reçoit la ligne juste et l'applique, c'est tout. N'est-il pas vrai que Breteau a dit que la spontanéité n'existe pas !

Les oppositions qui ont pu s'exprimer n'étaient que des candidats à la direction de rechange — trotskistes, pour deux d'entre eux. Ils cherchaient moins à être des syndicalistes parlant à d'autres syndicalistes qu'à faire passer des critiques vers les membres du P.C.F., critiques justifiées d'ailleurs. Leur travail ne consiste pas à rendre son indépendance à la plus grande organisation ouvrière de France, mais à essayer de prendre la place des « staliniens ».

Il est absolument nécessaire que les anarcho-syndicalistes ne laissent pas le champ libre aux marxistes-léninistes de tout poil dans la C.G.T. Il est indispensable que se fasse entendre la voix du syndicalisme révolutionnaire dans la C.G.T., que nos anciens ont fondée contre la bourgeoisie et les réformistes, ainsi que le rappelait Frachon dans son intervention de clôture. Entendre le vieux Benoît rendre hommage aux militants qui ont bâti une organisation que les communistes et lui-même ont amené là où elle est aujourd'hui, croyez-moi, camarades, cela valait le déplacement.

LA DOCTRINE DE LA DIRECTION CONFEDERALE

(Extraits du document d'orientation.)

LES QUESTIONS DE L'UNITE

1. — **Le salarié adhère au syndicat pour défendre ses intérêts. Les statuts de la CGT reconnaissent expressément cette raison première de l'existence et de l'activité syndicales. Le syndicalisme est une question d'intérêt et non pas d'opinion.**

2. — **De la même manière, toute unité d'action, prélude à l'unité syndicale, exclut tout préalable de nature idéologique.**

3. — **Celle-ci est un pas vers l'unité organique.**

4. — **Conditions de l'unité :**

a) **quant au but : il s'agit d'un accord sur la lutte à mener contre le capitalisme sur une base de classe ;**

b) **quant aux principes : indépendance du syndicalisme à l'égard du patronat, du gouvernement, des partis politiques, des Eglises ; respect de la liberté d'opinion et des courants de pensée ; l'application scrupuleuse des règles de la démocratie syndicale et du syndicalisme de masse.**

POSITIONS RESPECTIVES DE LA C.G.T. ET DE LA C.F.D.T.

La C.E. de la C.G.T. regrette le ton et le caractère du document récemment publié par la C.F.D.T. : « Pour un socialisme démocratique ».

Divergences :

1. — **Pour la C.G.T., la constitution d'un « pouvoir nouveau basé sur la démocratie politique et économique est un problème fondamental inséparable d'une perspective socialiste pour notre pays ». Pour cela, la création d'un front regroupant, outre la classe ouvrière, « dans une alliance solide d'autres couches populaires victimes des monopoles et intéressées au processus de rénovation démocratique ». Donc rassemblement de toutes les forces de gauche sur la base d'un programme commun. « La C.F.D.T. repousse l'idée même d'une transition nécessaire en prétendant qu'elle débouche obligatoirement sur des accords électoraux et relève d'une sorte d'impuissance à surmonter un certain conservatisme politique et syndical. »**

2. — **Pour la C.F.D.T., l'autogestion reste le moteur essentiel de l'édification socialiste, alors que la C.G.T. la considère comme une « formule... sans rapport avec les nécessités d'une économie moderne, hautement développée comme l'est celle de notre pays, et de sa croissance harmonieuse ».**

Les droits des travailleurs immigrés

UNE loi vient d'être proposée concernant « l'éligibilité des étrangers en matière d'élection des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel ». Désormais, les travailleurs immigrés auront les mêmes droits que les Français dans ce domaine.

Jusqu'ici, les immigrés pouvaient tous voter aux élections des délégués du personnel, mais ne pouvaient être élus. Seuls certains « privilégiés » le pouvaient : ceux qui avaient une carte de « résident privilégié » précisément, les ressortissants d'un Etat de la Communauté économique européenne, les travailleurs algériens et ceux de certains Etats africains (francophones...)

Aux comités d'entreprise, seuls certains travailleurs immigrés avaient le droit de vote : les mêmes catégories que ci-dessus, plus ceux qui travaillaient en France depuis au moins cinq ans.

Il n'est fait aucune mention quant aux droits de ces travailleurs à l'éligibilité comme délégué syndical, cette responsabilité restant le strict privilège des Français. Les syndicats français aux Français !

Cette décision intervient (est-ce un hasard) après que les travailleurs immigrés se sont montrés particulièrement combatifs dans les luttes sociales de ces derniers mois.

Les centrales syndicales vont crier victoire parce qu'une de leurs « vieilles revendications » est satisfaite. Cet acquis est-il dû aux luttes des premiers ou aux revendications des seconds ?

C'est certainement un hasard si les centrales se sont aperçues qu'il existait des travailleurs immigrés, ou, pour être plus juste, se soient décidées - à - commencer - à - envisager - de - peut-être - faire - quelque - chose pour eux, et cela juste au moment où ils se sont mis à faire eux-mêmes (et souvent sans, ou contre les syndicats) leurs propres grèves...

C'est que les travailleurs immigrés, ils sont nombreux ! Ça pourrait faire beaucoup de syndiqués...

Mais nous avons pu nous apercevoir à maintes reprises que quand la bourgeoisie donne d'une main, elle reprend d'une autre : on apprend ainsi que le gouvernement décide la limitation de l'immigration algérienne, qu'il entend « sélectionner » l'immigration : sélection non pas quantitative, puisque le VIe Plan prévoit l'immigration de 350 000 travailleurs, mais « qualitative ». On donnera priorité sur l'immigration « européenne », espagnole, italienne, portugaise sur les Algériens et les Africains.

Récemment en particulier, un accord a été signé entre les gouvernements portugais et français sur l'entrée des travailleurs portugais en France. Le nombre de travailleurs portugais autorisés à venir travailler en France a été fixé à 65 000.

Encore plus récemment, le nombre des travailleurs algériens autorisés à entrer en France a été baissé de 35 000 à 25 000... Toute cette réglementation est bien entendu faite au nom du plus grand bien à la fois des travailleurs immigrés et des travailleurs français.

Mais que le gouvernement accorde quelques droits aux travailleurs immigrés, ou qu'il prétende « planifier » l'immigration, cela ne changera rien aux conditions matérielles de vie de ces travailleurs, cela n'empêchera pas l'existence des bidonvilles, des « foyers »-taudis, cela n'empêchera pas les brimades policières et bureaucratiques car il ne touche pas à ce qui fait la condition fondamentale des travailleurs immigrés : l'inégalité des conditions économiques, salaires plus bas que les travailleurs français ; inégalité professionnelle, aucune structure permettant aux travailleurs immigrés d'acquérir de meilleures connaissances professionnelles ; inégalité juridique, particulièrement en ce qui concerne le droit syndical.

La solidarité ouvrière internationale commence avec les travailleurs de tous pays, qui, sur nos lieux de travail, sont exploités par le même patron que nous.

Nous avons eu la curiosité de consulter la nouvelle bible du socialisme français, celle qui nous promet de « changer de cap », le « petit livre orange », autrement dit le « programme pour un gouvernement démocratique d'union populaire » du PCF. On y lit : « Le nombre de travailleurs immigrés accueillis chaque année sera déterminé par le plan démocratique. Les demandes de main-d'œuvre immigrée seront adressées par les employeurs à l'Agence nationale pour l'emploi, qui aura seule la responsabilité du recrutement des travailleurs immigrés sur la base de contrats de travail. » Et, plus loin : « Les travailleurs immigrés bénéficieront d'un statut qui définira et garantira leurs droits politiques, sociaux, syndicaux, d'association et la liberté de presse. Ils auront les même droits que les travailleurs français. »

S'ils ont les mêmes droits que les travailleurs français, quel besoin auraient-ils d'un statut ?...

LA DOCTRINE DE LA DIRECTION CONFÉDÉRALE

(Suite de la première page)

3. — **Pour la C.G.T., le problème de « l'appropriation collective des moyens de production » est d'une importance fondamentale. Elle considère comme imprécise la « propriété sociale » de la C.F.D.T.**

4. — **Il ressort du texte de la C.F.D.T. que, tout en se refusant à participer à l'élaboration d'un programme commun de gauche, elle se considère à responsabilité et à compétence égales avec les partis politiques pour discuter d'un « projet socialiste commun ». La C.G.T. n'entend pas substituer ses responsabilités à celles des partis politiques. La C.G.T. ne se fixe pas pour tâche de répondre à tous les problèmes qui se posent en vue du socialisme.**

5. — **La C.F.D.T. relance l'idée selon laquelle les revendications quotidiennes doivent être élaborées en rapport direct avec les perspectives socialistes. La C.G.T. considère ce point de vue comme « s'écartant des réalités de la lutte de classe », particulièrement sur le problème de la hiérarchie des structures comme des rémunérations. Persister dans cette voie ne peut que faire surgir de nouveaux obstacles au développement de l'action unie des deux organisations et à la convergence de lutte des différentes couches de salariés.**

Un certain nombre de remarques s'imposent à la lecture de ce document. En premier lieu, dans les questions de l'unité :

1. — La direction confédérale ne précise pas suffisamment ce qu'elle entend par « sur une base de classe ». Est-ce une résurrection de la vieille doctrine bolchevik de la liaison organique, comprise aujourd'hui comme liaison de direction idéologique ? Ou admettra-t-elle d'abandonner son rôle dirigeant pour se retrouver côte à côte et à égalité avec les autres courants socialistes ? L'ambiance du congrès nous donne à penser que cette « base de classe » est le marxisme-léninisme tel que le conçoit le P.C.F.

2. — A côté des beaux principes énoncés : indépendance, démocratie, on reste sceptique à l'énoncé du « respect de la liberté d'opinion et des courants de pensée » ; que peut signifier cette phrase dans les statuts d'une centrale unique ? Ce qu'il faut affirmer, c'est le droit pour les courants de pensée de s'exprimer et de faire connaître leurs points de vue à tous les syndiqués.

Le syndicat des pétroles de Donges avait proposé, au dernier congrès, le non-cumul des mandats syndicaux et politiques au niveau des organes dirigeants, proposition refusée bien sûr.

Ces deux conditions sont indispensables à la réunification ; si les communistes les refusent, c'est qu'ils ne veulent pas de l'unité !

Pour ce qui est des divergences entre les conceptions de la direction de la C.G.T. et celles de la C.F.D.T., elles sont, si l'évolution prise par la dernière centrale continue, inconciliables. On pourrait les résumer en deux grands thèmes :

1. Lorsque la C.G.T. dit qu'elle « ne se fixe pas pour tâche de répondre à tous les problèmes qui se posent en vue du socialisme », cela signifie qu'elle se donne un rôle mineur, conformément à la théorie kautskiste reprise par Lénine et les bolcheviks (1). Le syndicat n'est que l'étape intermédiaire entre la classe inorganisée et le parti, lequel se réserve les grands choix et les décisions ; peut-on penser que la C.F.D.T., d'après l'analyse qu'en fait la C.G.T., se dirige vers une nouvelle forme de syndicalisme - révolutionnaire, tel que le pratiquait la C.G.T. à ses origines ? C'est un grief qui est souvent adressé à la C.F.D.T. à l'intérieur de la centrale à direction communiste, celui de « substituer ses responsabilités à celles des partis politiques », c'est-à-dire d'avoir un rôle politique et de reprendre la vieille formule « aucun problème n'est étranger au syndicat ».

2. — Alors que la C.G.T. considère qu'un « pouvoir nouveau... est inséparable d'une perspective socialiste pour notre pays », la C.F.D.T. lui oppose l'inefficacité des accords électoraux. Pourtant, là n'est pas le vrai problème, et peut-être la vraie divergence. La position de la C.G.T. est connue : un gouvernement d'union de la gauche nationalise les secteurs clés du crédit, des banques et des compagnies d'assurance, de la sidérurgie, de l'industrie du pétrole et de l'énergie atomique, des groupes dominants de l'électronique, de la grande industrie chimique et pharmaceutique, de la construction automobile, etc.

Ces secteurs de l'économie sont retirés de la gestion privée et passent sous la gestion de l'Etat, comme aujourd'hui l'EDF ou Renault ; une « participation » est promise aux travailleurs.

Le socialisme est compris comme une étatisation ; les propriétaires sont expropriés par l'Etat. L'Etat lui-même est dirigé par les grands partis de gauche. Lors du congrès, un délégué de la fédération des Finances confirmait cette analyse : « c'est au citoyen qu'il appartient de gérer la production et de choisir les grands choix de la nation ». Il continuait en disant qu'il devait exister un équilibre entre le Plan, élaboré par le gouvernement, donc par les citoyens c'est-à-dire par leurs organismes, les partis, et l'autonomie de gestion. C'est la vieille théorie social-démocrate, qui appuie son principe sur le citoyen — l'homme abstrait. Les anarcho-syndicalistes ont toujours prétendu que cette conception n'est pas une **position de classe ;** au citoyen, ils opposent le travailleur, celui qui produit dans les trois secteurs — main-d'œuvre, techniciens et scientifiques.

Bien que la C.F.D.T. ne précise pas sa conception sur le rôle dévolu à l'Etat, elle s'oppose actuellement à la gestion d'Etat, réservant cette fonction aux travailleurs organisés en tant que tels. C'est ce qu'elle appelle l'autogestion. De la même manière, sa « propriété sociale » ne se veut pas une propriété étatique.

Par ses critiques, la C.G.T. révèle sa grande crainte : voir une organisation de travailleurs retrouver quelques-unes des idées-forces de l'anarcho-syndicalisme.

Nous devons suivre de très près l'évolution actuelle de la C.F.D.T., nous savons qu'une partie de sa direction recherche la « liaison organique » avec un parti, P.S., P.S.U., ou groupes trotskistes ; mais nous savons aussi qu'à la base, parmi certains militants, renaît l'idée d'une centrale syndicale majeure s'occupant de tous les problèmes, travaillant pour la construction d'un socialisme non étatique qui réservera la gestion aux travailleurs eux-mêmes.

Peut-on s'en étonner ? Ou plutôt constater une fois de plus que livrés à eux-mêmes les travailleurs reformulent toujours la même théorie, ce qu'on a appelé le socialisme fédéraliste dans la Première Internationale, le syndicalisme révolutionnaire avant 1914, l'anarcho-syndicalisme entre 1920 et 1940, cette théorie que Bilak fustigeait encore récemment (2), la véritable théorie de classe des travailleurs...

---

(1) Voir « les Trois Sources du marxisme », éditions Spartacus.

(2) Voir « la Révolution prolétarienne » de mars 1972, p. 5-53.

QUELQUES CHIFFRES

Vote sur le rapport d'activité : 1 710 753 votants ; pour, 1 707 927 ; contre, 1 581 (personnel pénitentiaire et syndicat des correcteurs de Paris) ; abstentions, 1 245 (I.N.S.E.E., Institut géographique national, municipaux de Cherbourg, hôpital psychiatrique de Pont-à-Mousson, Livre de Decazeville).

Document d'orientation : 1 710 753 votants ; pour, 1 703 593 ; contre, 4 540 (employés de presse Paris, Livre Normandie, personnel pénitentiaire) ; abstentions, 2 620 (I.N.S.E.E., acteurs, communaux Cherbourg).

Programme d'action : 1 710 753 ; pour, 1 708 133 ; abstentions, 2 620.

1 352 délégués (868 ouvriers, 230 employés, 146 ingénieurs, 13 enseignants) dont 216 femmes ; 229 membres du C.C.N.

90 membres présentés à la commission exécutive, dont le nombre est déterminé par le C.C.N. 80 élus. Un candidat, non proposé par le C.C.N., obtint 4 560 voix.

« SOLIDARITE OUVRIERE » NE VIT QUE PAR LE SOUTIEN DE SES ABONNEMENTS ET DES MILITANTS DE L'ALLIANCE SYNDICALISTE. N'OUBLIEZ PAS DE VOUS ABONNER OU DE VOUS REABONNER.

Bolchevisme et Syndicalisme

ПРОЛЕТАРИИ ВСЕХ СТРАН, СОЕДИНЯЙТЕСЬ!

Орган Центрального Комитета ВЛКСМ

КОМСОМОЛЬСКАЯ ПРАВДА

L'ORIGINE DE L'AUTORITARISME BOLCHEVIK

LA Bulgarie vient d'instaurer un nouveau système « d'émulation socialiste » pour inciter les travailleurs à augmenter la production. Des décorations ont été créées, récompensant les « As de la production », les « As de Plan », etc. Au-delà du caractère tristement grotesque de ces méthodes, dont certains croient encore qu'elles sont l'héritage exclusif du stalinisme, il y a un réel problème qui est posé, celui de la nécessité d'augmenter la production en régime socialiste afin d'améliorer la condition de vie des travailleurs.

Mais l'augmentation de la production est-elle en elle-même le but du socialisme, ou est-elle une condition suffisante pour l'instauration du socialisme ?

« Le développement des forces productives est une condition pratique préalable absolument indispensable, car sans lui, la pénurie qui deviendrait générale et, avec le besoin, c'est aussi la lutte pour le nécessaire qui recommencerait et l'on retomberait fatalement en plein dans le vieux fatras. » (Marx, « l'Idéologie allemande ».)

Le socialisme ne se caractérise-t-il pas aussi par les conditions de l'organisation de la production, qui sont directement ressenties par les travailleurs ?

Pour avoir pris leur maître à penser trop à la lettre, pour avoir considéré l'augmentation de la production comme la seule, ou la plus importante des conditions « préalables », en négligeant d'instaurer des rapports socialistes dans les conditions d'organisation de la production, les héritiers de la révolution russe ont tendu un tapis de velours aux pieds de la bureaucratie et du stalinisme.

S'il est nécessaire pour le socialisme d'augmenter la production, cette augmentation ne doit pas se faire n'importe comment. Les procédés de « l'émulation socialiste » sont largement déterminés par le cadre socio-politique dans lequel ils sont appliqués, et, dans une large mesure, ils reflètent aussi ce cadre.

L'instrument sur lequel le régime soviétique s'appuie pour l'application de sa politique économique est le syndicat. Celui-ci joue un rôle capital dans différents domaines :

1. — Dans le soutien à la production :

« Les organisations du parti doivent aider les syndicats et les entreprises à recenser les ouvriers qualifiés afin de les entraîner vers le travail de production avec autant d'esprit de suite et de vigueur que lorsqu'il s'agissait des besoins de l'armée. » (IXe Congrès du Parti, 31 mars 1920).

Dès 1922, il est expressément indiqué que le rôle des syndicats est de **soutenir** l'activité économique des entreprises, et non **d'intervenir** dans leur gestion.

2. — Les syndicats sont un organisme qui permet au parti et à l'Etat d'affirmer leur suprématie. En décembre 1919, les statuts du parti prévoient que les communistes forment dans tout groupement non politique, en particulier dans les syndicats, une « fraction » « complètement subordonnée au parti ». Tous les points à l'ordre du jour du groupement doivent être préalablement débattus par la fraction, obligée de suivre les directives du comité central du parti. Ces statuts prévoient que « les candidats à tous les postes les plus importants du groupement ou de l'organisme intéressé, au sein duquel fonctionne la fraction, sont nommés par la fraction avec le concours de l'instance compétente du parti ».

Une résolution du parti, du 30 avril 1920, dit ceci :

« Le Parti exerce son influence sur les couches sans-parti des travailleurs par l'intermédiaire des fractions et des cellules communistes dans toutes les autres organisations ouvrières, et en particulier dans les syndicats (...) C'est pourquoi dans chaque syndicat il doit exister une fraction disciplinée et organisée des communistes. Chaque fraction du parti est affiliée à une organisation locale du parti et subordonnée au comité du parti ; et la fraction communiste au sein du conseil central des syndicats soviétiques est subordonnée au comité central du parti communiste. »

3. — Enfin, les syndicats ont pour rôle la défense des travailleurs. Officiellement, cette tâche est considérée comme « la tâche principale et la plus urgente des syndicats ». (14e congrès du Parti, déc. 1925). Mais il est évident que dans les conditions imposées par les deux points ci-dessus, la signification de cette « défense » est tout à fait particulière : il ne s'agit pas de n'importe quelle défense.

S'il s'agit de « promouvoir la situation matérielle des travailleurs » et de « rectifier les erreurs ou les exagérations », cette activité se mène dans les strictes limites permises par le Parti et par l'Etat.

« ...la tâche des syndicats est de contribuer à un règlement aussi rapide et heureux que possible des conflits en procurant le maximum d'avantages aux groupements ouvriers qu'ils représentent, dans la mesure où ces avantages peuvent être accordés sans porter préjudice aux autres groupements et sans faire de tort à l'Etat dans son ensemble »... (Résolution du 11e congrès du Parti, 2 avril 1922).

L'action syndicale a donc un champ très limité et son objectif essentiel apparaît : maintenir le calme dans l'entreprise pour permettre à la production de se faire, production sur les normes desquelles les travailleurs n'ont pas leur mot à dire.

Lorsque Staline accédera au pouvoir, il aura entre ses mains un appareil d'oppression dont les rouages sont parfaitement au point, et rodés. Un seul exemple : en main 1920, la fraction bolchevik du syndicat des ouvriers de la métallurgie de Moscou refuse, par 40 voix contre 12, d'élire à son comité exécutif la liste des candidats présentés par le comité central du parti. Celui-ci ne tient aucun compte du scrutin et nomme un comité formé de ses propres candidats.

En décembre 1921, une conférence du parti décide que dorénavant l'on ne nommerait aux postes syndicaux que des « membres anciens et expérimentés du Parti qui n'avaient appartenu à aucun autre parti que le Parti communiste ».

Staline n'aura donc rien à inventer. Si plus tard le syndicalisme évolue, pour s'adapter aux nécessités du premier plan quinquennal, axé sur l'industrialisation, rien de fondamental ne sera changé.

Staline ne fera que continuer l'œuvre de ses prédécesseurs, en utilisant les armes qu'ils auront eux-mêmes forgées.

1. — Le rôle du syndicat comme aiguillon à la production est accru :

« Production d'abord ; (...) Au stade actuel de l'édification socialiste, la place des syndicats est au premier rang des combattants pour le rythme de production. » (" Pravda ", 29 sept. 1929).

« L'émulation socialiste et les brigades des travailleurs de choc doivent devenir la base de toute l'activité des syndicats en matière de production dans les entreprises et les ateliers. » (16e congrès du Parti, juin-juillet 1930).

On devine que l'expression : « travailleurs de choc » peut être prise au sens propre...

2. — La suprématie du parti sur le syndicat prend un aspect plus direct : alors qu'elle se faisait avant par l'intermédiaire des fractions communistes, la direction du parti devient une « direction concrète » :

« Les organisations du parti doivent améliorer et renforcer la direction concrète de l'activité des organisations syndicales en pénétrant jusque dans l'essence même de l'activité des syndicats, en aidant ceux-ci à corriger leurs défauts et leurs erreurs. » (16e congrès du Parti).

En 1949, les statuts des syndicats seront modifiés :

« ...les syndicats soviétiques exercent toute leur activité sous la direction du parti communiste, force organisatrice et dirigeante de la société soviétique. »

Cette évolution ne constitue pas un changement qualitatif dans le rôle des syndicats, mais seulement une différence de degré. Les modifications statutaires ne font qu'entériner un état de fait existant depuis longtemps. L'idée de « direction concrète », d'intervention directe de l'Etat dans l'activité syndicale, ne peut être opposé au système d'intervention « indirecte » par l'intermédiaire des « fractions », puisque l'activité des syndicats a **toujours** été définie au préalable par le Parti. Ce ne sont que deux expressions recouvrant la même réalité.

3. — La mise en œuvre du premier plan quinquennal en 1929 a mis au premier plan le rôle des syndicats comme stimulateurs de la production, et en même temps transformé le sens de la défense des intérêts des travailleurs.

Les intérêts des travailleurs sont assimilés aux intérêts de l'Etat et de la production économique : ce qui est bon pour ces derniers est bon pour les premiers. Le syndicat se bornera à veiller à ce que les dispositions prises par l'appareil de l'Etat soient appliquées, un point c'est tout.

La période stalinienne n'a vu qu'une accentuation de tous les principes définis dès 1917 par le parti bolchevik. Il y a continuité entre ces deux périodes, qui se caractérisent par le soutien apporté par les syndicats à la production, la direction du parti sur les syndicats, et le rôle limité de la défense des travailleurs.

Cet exposé de l'évolution de la pratique syndicale en URSS de la période bolchevik à l'ère de Staline est malheureusement trop succinct. Néanmoins, il incitera peut-être nos lecteurs à approfondir la question et à se faire eux-mêmes une idée.

Il nous restera à étudier la pratique du syndicalisme contemporain en URSS et à analyser les bases idéologiques et historiques de la conception du syndicalisme, commune aux néo-bolcheviks et aux néo-staliniens d'aujourd'hui.

Dans la F. E. N.

LA DEMOCRATIE SELON LA LIGUE COMMUNISTE

DANS les syndicats de la F.E.N., la situation que nous dénoncions dans notre numéro 11 se concrétise. A tel point que dans les réactions à l'emprise de la Ligue communiste se font sentir. Par exemple, nous apprenons que dans le groupe départemental des Bouches-du-Rhône, des militants ont dû dénoncer :

— L'existence d'un sous-groupe dans le S.N.E.-Sup. avec organisations financière autonome, et une caisse noire destinée à financer une publication sous le sigle « Ecole émancipée » et jamais soumise au Comité de lecture (auquel les camarades trotskystes comme les autres participent.)

— Le lancement d'une seconde publication, toujours sous le sigle «Ecole émancipée», dans le SNES-Marseille, à l'insu des camarades du groupe départemental.

— L'activité ouvertement fractionnelle de la Ligue communiste, menée sous le sigle E.E.

Les militants de l'Ecole émancipée des Bouches-du-Rhône qui ne sont pas à la Ligue ont dû réagir, et ont été contraints de considérer que cette néfaste activité fractionnelle devait disparaître.

Il y a encore des groupes départementaux où l'activité que nous avons dénoncée n'est qu'embryonaire. Il reste que face à une organisation centraliste, décidée à s'assurer le rôle dirigeant dans une tendance syndicale, l'union de tous ceux de nos camarades qui n'acceptent pas ces pratiques est absolument nécessaires. Il y a déjà assez des staliniens et des réformistes pour trafiquer avec et dans le syndicat ! Par conséquent, il reste aux militants non Ligue de l'Ecole émancipée à prouver qu'ils peuvent écarter la menace. Il leur sera alors possible de réaliser leur unité pour reconstruire une véritable tendance syndicaliste-révolutionnaire dans la F.E.N., tendance qui, nous l'espérons, pourra renouer les liens distendus de l'Ecole émancipée avec le mouvement ouvrier révolutionnaire. Camarades enseignants, dénoncez-nous ces manœuvres en écrivant au journal.

Pour toute correspondance, écrire au journal, TOUBLET, B.P. 31, 78 - Saint-Cyr-l'Ecole.

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que les adhérents du SNE-Sup se trouvent, à la veille de leur congrès, devant quatre motions d'orientation, une motion PCF (n° 1), 2 motions trotskistes (n° 2, Ligue communiste, n° 3 F.V.O.) et une motion « S.F.I.O. et assimilés » (n° 4). A noter que la Ligue communiste dont les leaders ont **rédigé seuls** la motion n° 2 usurpe le titre de l'Ecole émancipée. Autrement dit, il n'y a plus de place pour les anarcho-syndicalistes au SNE-Sup, l'abstention sera leur seul vote en ce qui concerne l'orientation. Aujourd'hui le SNE-Sup, demain le SNES et le SNI ; si les libertaires ne se regroupent pas, leur voix ne pourra bientôt plus se faire entendre ni dans les syndicats de la F.E.N. ni ailleurs dans l'Education nationale.

L'Alliance syndicaliste propose aux lecteurs de « Solidarité ouvrière » l'ouverture d'une souscription afin de faire passer notre journal à 6 pages. Un outil de propagande syndicaliste révolutionnaire et anarcho-syndicaliste est indispensable aujourd'hui, avec le renouveau du mouvement révolutionnaire. Pour aider à la diffusion des idées libertaires et syndicalistes, souscrivez à « Solidarité ouvrière »
CCP 7297-72 Paris, Claudine TOUBLET.

informations internationales

L'«Anarchist Syndicalist Alliance » (G.-B.) définit L'ACTION SYNDICALISTE

L'ARTICLE qui suit a été écrit par nos camarades britanniques de l'« Anarchist Syndicalist Alliance » de Manchester. Ils rappellent quelles peuvent être les méthodes de lutte dans certains secteurs. Si les travailleurs des chemins de fer anglais ont prouvé par leur récente grève du zèle qu'ils redécouvrent les méthodes efficaces d'action directe, on ne peut pas en dire autant des bonzes syndicaux locaux. Ceux-ci ont plongé le mouvement syndical britannique dans une honteuse collaboration de classes.

Nous sommes satisfaits de voir que le mouvement syndicaliste révolutionnaire renaît en Grande-Bretagne.

Rappelons en outre à nos lecteurs que les méthodes exposées dans ce texte ont été développées et expliquées notamment par Emile Pouget dans sa brochure sur le sabotage.

Il y dénonce les « chefs » ouvriers qui ont conduit à la situation actuelle, arguant d'une prétendue « dignité ». C'est sans doute pour des motifs semblables que les dirigeants britanniques ont pu faire accepter la scélérate loi Carr dirigée ouvertement contre le mouvement ouvrier, loi tellement complexe que de grosses compagnies comme I.C.I. préfèrent continuer à négocier comme elles le faisaient auparavant avec les syndicats !

L'ACTION SYNDICALISTE

Les anarcho-syndicalistes préconisent la gestion ouvrière de l'économie ; il est par conséquent logique qu'ils défendent les moyens qui permettent aux travailleurs de développer leur initiative et leur responsabilité.

Il serait stupide de permettre au contrôle de passer entre les mains d'une minorité politique et de leur permettre de décider pour nous de nos luttes. Tant que ce sont les autres qui tirent les ficelles, nous n'apprendrons jamais à être autonomes.

Les autoritaires, de toutes sortes, se défient des méthodes syndicalistes de lutte : l'action directe. Ils craignent que la classe ouvrière ne se fie qu'à sa propre activité autonome, plutôt que de rechercher la direction de l'avant-garde.

En fait, les formes de lutte que les syndicalistes propagent sont celles vers lesquelles les travailleurs se tournent quand leurs luttes ont été trahies par les bureaucrates syndicaux.

Les anarcho-syndicalistes ont développé différents types d'action directe : la grève sous toutes ses formes, le boycott, le sabotage.

L'industrie ne peut fonctionner sans les ouvriers. En conséquence, la plus grande arme des travailleurs est l'arme de la grève. Toutefois, la grève a été développée par les syndicalistes à un haut niveau de sophistication : il y a plus de choses contenues dans la grève qu'un simple arrêt de travail.

Généralement, la grève-arrêt de travail est celle dont souffrent le plus les travailleurs, car la plupart des conflits ne sont pas « officiels » et les travailleurs qui y sont impliqués ne reçoivent pas d'indemnités de grève de leurs syndicats.

Une des tactiques les plus efficaces de grève est la grève du zèle. Des milliers de règles et d'instructions sont institués par les employeurs et par l'Etat pour faire marcher l'industrie. Beaucoup de ces règles ne sont pas appliquées, ou complètement désuètes, et les travailleurs sur le lieu de travail ne les appliquent pas.

Dans le passé, lorsque les travailleurs des chemins de fer français se sont vus interdire de faire grève, les compagnons libertaires furent enchantés de leur montrer comment on pouvait obéir à la loi.

Les règles relatives aux chemins de fer furent appliquées à la lettre. L'une d'entre elles en particulier exigeait qu chaque chauffeur vérifie la sécurité de chaque pont avant de passer. Aussi, chaque express s'arrêtait à tous les ponts pour faire une vérification de sécurité, ce qui fait que tous les trains arrivaient en retard. Ils n'oubliaient pas de vérifier tous les boulons et tous les écrous...

Si tous les ordres sont strictement appliqués, la confusion en résulte et la production s'arrête. Afin que l'économie puisse marcher, il est essentiel que les ordres de la direction soient ignorés à un large degré.

Un exemple typique de ce genre d'action est celle des travailleurs des I.W.W. aux U.S.A., travaillant dans une usine de conserve de saumon. Ils collèrent les étiquettes de la qualité la plus chère sur les boîtes de la qualité la moins chère, qui, de ce fait, allèrent dans les quartiers ouvriers... Un autre type d'action, c'est la grève en cascade, quand différents secteurs et départements font grève à des moments différents. La direction ne peut pas prévoir le lieu et le moment de la grève. Les départements qui travaillent versent une partie de leurs salaires à ceux qui font grève. Récemment, cette tactique a été utilisée en Italie à grand coût pour les patrons.

Cette tactique peut inciter les patrons à utiliser des méthodes plus dures, comme le lock-out. A cette menace, les travailleurs répondent par l'occupation. Quand on occupe, les jaunes ne peuvent pas briser la grève. Aussi, elle montre que les travailleurs ont le contrôle de la situation, sur le lieu de production.

Mais ce n'est là qu'une petite étape vers le contrôle de l'économie par les travailleurs.

Quand on voit ce qu'ont fait les travailleurs français en 1936, les travailleurs italiens en 1920, on peut voir que les travailleurs en Grande-Bretagne prennent un intérêt actif pour les méthodes anarcho - syndicalistes pour lutter contre le capial.

Si nous utilisons ces méthodes dans nos luttes, il sera possible de construire une organisation de classe autonome dans laquelle il n'y aura pas de place pour les bureaucrates. Alors seulement, il nous sera possible de constituer une menace pour ce système pourri dans lequel nous sommes contraints de vivre.

A la mémoire de MIGUEL GARCIA VIVANCOS

C.N.T. DE ESPAÑA

18 juillet 1936, coup d'Etat du fascisme espagnol (armée, église, monarchistes, Phalange, haute bourgeoisie, grands propriétaires terriens ...).

Simultanément, la Confédération nationale du travail d'Espagne (anarcho-syndicaliste) sera le fer de lance du contrecoup d'Etat effectué par les forces dites républicaines.

Où les anarcho-syndicalistes sont majoritaires (Catalogne, Aragon, Levant, certaines provinces andalouses), ce contrecoup d'Etat revêt la forme d'une révolution socialiste : le communisme libertaire.

Avec le développement de la guerre proprement dite, les milices ouvrières s'intégreront à l'armée républicaine. Ce sera la « militarisation ».

Il y aura des soldats anarchistes, des sous-officiers et des officiers supérieurs anarchistes...

Des antimilitaristes convaincus prennent leurs responsabilités.

De ces « soldats » libertaires, on ne parle guère... Honte?... Gêne?... Gêne assurément. Pour l'histoire de certains, ils demeureront des gêneurs. Des gêneurs qui les empêcheront d'écrire l'histoire telle qu'ils voudraient l'écrire — tant la tendance « spontanéiste » anarchiste que les marxistes-léninistes du Parti communiste espagnol.

Si un Lister, du P.C.E., désertait avec sa 11e Division le front de Teruel en janvier 1938, lors de la contre-offensive franquiste pour reprendre Teruel, l'honneur d'un de ces « soldats » anarchistes était de « tenir le coup » avec la 25e Division C.N.T. (les brigades 116, 117 et 118) dont il avait le commandement.

Ce commandant était le militant confédéral Miguel Garcia Vivancos.

Vivancos, militant actif du groupe « Los Solidarios » (Durruti, Ascaso, Garcia Oliver...) et de la C.N.T., était né en 1895 à Mazarron (Murcie). C'est avec le groupe « Los Solidarios » qu'il combat le coup d'Etat à Barcelone le 18 juillet 1936. Le 1er septembre 1936, à la tête de deux centuries de la colonne « Los Aguiluchos », il défend victorieusement le village de Huerrios (front de Huesca). Lors de la constitution de la 28e Division C.N.T. (brigades 125, 126 et 127), il en devient le commandant adjoint. Au commandement de la 25e Division C.N.T., c'est la prise de Belchite (septembre 1937), de Monte Sillero (octobre 1937), la bataille de Teruel (décembre 1937 à février 1938) où la 116e brigade C.N.T. est la première à investir la ville. Ensuite, jusqu'à la fin de la guerre, c'est le commandement de la 24e Division (19e brigade — communiste —, 143e brigade — républicaine —, 133e brigade C.N.T.).

Vivancos vient de disparaître et en lui nous voulons rendre hommage à tous ces travailleurs, à tous ces « soldats » libertaires et anarcho-syndicalistes de la guerre d'Espagne.

Ces milliers de « soldats » de la C.N.T. qui tombèrent les armes à la main, qui périrent dans les camps franquistes ou qui durent s'exiler sont trop souvent oubliés et même bafoués par les « politiques », et les théoriciens n'ont guère tiré les leçons de cette guerre dans la révolution.

En Vivancos et en ses compagnons, nous rendons hommage à ce qui devrait constituer pour nous tous libertaires et anarcho-syndicalistes les qualités types du militant révolutionnaire : le courage (en toutes les acceptions du terme), la lucidité, le réalisme, le sens des responsabilités et des devoirs de militant.

Ils incarnèrent ces qualités dans leur vie de militants en sachant tout à la fois s'opposer aux hordes fascistes, aux « coups bas » du P.C.E. (et « coups bas » est un terme bien diplomatique en l'occurrence) et aux conceptions révolutionnaires infantiles de certains.

Ils furent et sont encore les « silencieux » de la Confédération nationale du travail d'Espagne, ceux qui n'avaient qu'une règle de conduite : faire leur devoir d'hommes et de révolutionnaires en toute circonstance.

C'est humblement que nous saluons ces hommes qui « firent » la Confédération nationale du travail d'Espagne et lèguent aux nouvelles générations un immense espoir :

Celui de la suppression de tout salariat et de tout patronat.

P.B.

Permanence région parisienne : tous les mardis à 19 heures, 21 rue Jean-Robert, Paris-18e - métro Marx-Dormoy.

★

Permanence de Bordeaux : 7 rue du Muguet, tous les samedis de 15 à 17 heures.

★

Groupe de Lyon : écrire au journal.

★

Pour la Suisse : B.P. 44, Les Eaux-Vives, Genève.

★

Correspondance pour le journal : Jacques Toublet, B.P. 31, Saint-Cyr-l'Ecole (78).

★

Abonnement : un an : 10 F - Abonnement de diffusion, un an, 5 exemplaires par mois : 45 F ; 10 exemplaires : 90 F ; 20 exemplaires : 175 F.

★

Verser les fonds à : **Claudine TOUBLET, C. C. P. 7 297-72 PARIS.**

Directeur de la publication :
GEORGES YVERNEL
Imprimerie N.P.P., Paris-20e